

La dengue, le chikungunya et le zika sont des maladies à déclaration obligatoire. Transmises par les moustiques du genre *Aedes*, ces maladies peuvent être à l'origine de formes sévères et/ou de complications. Ainsi, en période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, du 1^{er} mai au 30 novembre, la surveillance épidémiologique est renforcée par l'analyse quotidienne des résultats des laboratoires privés Biomnis et Cerba et le signalement dès la suspicion clinique (dispositif maintenu en Nouvelle-Aquitaine). Ce dispositif a pour objectif de prévenir l'installation de chaînes de transmission de ces virus sur le territoire métropolitain. En 2021, en Nouvelle-Aquitaine, excepté la Creuse, tous les départements étaient colonisés par le vecteur *Aedes Albopictus*.

Points clés

En Nouvelle-Aquitaine

Du 1^{er} mai au 30 novembre 2021, parmi 24 signalements, 22 ont été confirmés, tous importés (Figure 1) :

- 21 cas importés de dengue (dont 17 avaient séjourné à la Réunion) ;
- 1 cas importé de chikungunya ;
- Aucun cas de zika.

Les cas de dengue ont été identifiés dans 6 départements de la région (Tableau 1) : Charente-Maritime, Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne. Pour 17 des 22 cas confirmés ou probables signalés en Nouvelle-Aquitaine, un opérateur de démoustication a été sollicité.

Au total, ont été réalisées 38 enquêtes autour des cas confirmés ou probables résidant ou de passage dans la région qui ont donné lieu à deux traitements larvicides (en Corrèze et en Gironde) et 14 traitements adulticides (en Corrèze, en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques) (Tableau 2).

En France métropolitaine

Du 1^{er} mai au 30 novembre 2021, 169 cas ont été confirmés, dont 2 cas autochtones :

- 164 cas importés de dengue (dont 105 en provenance de la Réunion) ;
- 3 cas importés de chikungunya ;
- Aucun cas importé de zika.

Un cas autochtone de dengue a été identifié dans le département du Var le 26/07/2021.

<https://www.paca.ars.sante.fr/var-demoustication-et-surveillance-renforcee-apres-la-detection-dun-cas-autochtone-de-dengue>

Un autre cas autochtone de dengue a été identifié dans le département de l'Hérault le 05/11/2021.

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/occitanie/documents/bulletin-regional/2021/surveillance-sanitaire-des-arboviroses-en-region-occitanie.-point-epidemiologique-au-3-decembre-2021>

Pour en savoir plus : consulter le [site de Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr)

Figure 1 - Distribution hebdomadaire des signalements et des cas confirmés de chikungunya, de dengue et de zika en Nouvelle Aquitaine, 1^{er} mai au 30 novembre 2021 (source : Voozarbo-Santé publique France)

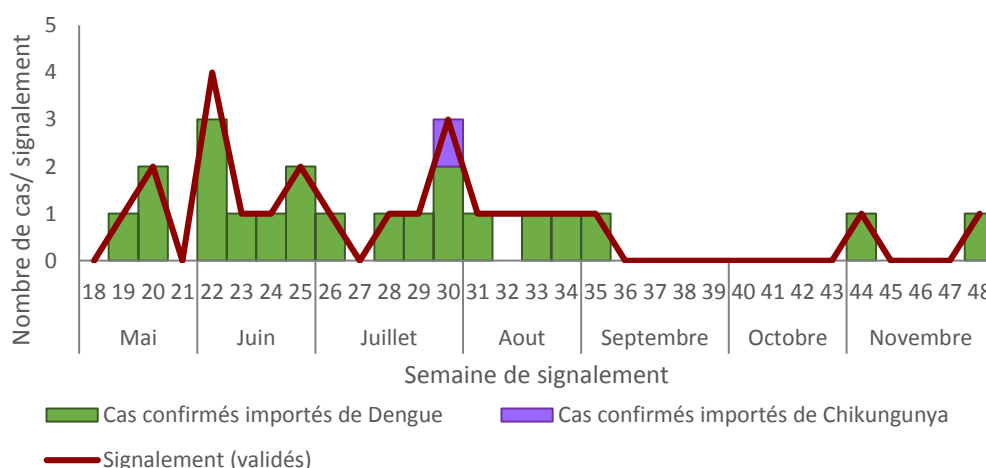


Tableau 1 - Récapitulatif des signalements de chikungunya, dengue et zika reçus en Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} mai au 30 novembre 2021 (source : Voozarbo-Santé publique France)

Département	Cas suspects signalés	Cas confirmés ou probables importés			Cas confirmés ou probables pour lesquels l'OPD a été sollicité
		Dengue	Chik	Zika	
Charente	0	0	0	0	0
Charente Maritime	3	2	1	0	2
Corrèze	0	0	0	0	0
Creuse	0	0	0	0	0
Dordogne	0	0	0	0	0
Gironde	13	11	0	0	9
Landes	0	0	0	0	0
Lot-et-Garonne	0	0	0	0	0
Pyrénées-Atlantiques	2	2	0	0	2
Deux-Sèvres	1	1	0	0	1
Vienne	4	4	0	0	3
Haute-Vienne	1	1	0	0	0
Nouvelle-Aquitaine	24	21	1	0	17

Tableau 2 - Nombre d'enquêtes autour des cas* de chikungunya, dengue et zika, et de traitements de lutte anti-vectorielle en Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} mai au 30 novembre 2021 (source : SILAV)

(NB : Si plusieurs traitements sur une même zone sont réalisés sur une même journée, ils ne sont comptabilisés qu'une fois, ces données comprennent les enquêtes et traitements en lien avec des cas signalés dans une autre région)

Département	Nombre d'enquêtes autour des cas* résidant ou de passage dans le département	Nombre de traitements larvicides	Nombre de traitements adulticides
Charente	0	0	0
Charente Maritime	3	0	0
Corrèze	1	1	1
Creuse	0	0	0
Dordogne	0	0	0
Gironde	20	1	10
Landes	1	0	0
Lot-et-Garonne	0	0	0
Pyrénées-Atlantiques	6	0	3
Deux-Sèvres	2	0	0
Vienne	5	0	0
Haute-Vienne	0	0	0
Nouvelle-Aquitaine	38	2	14

*Cas confirmé ou probable de Chikungunya, dengue et Zika

Comment signaler un cas ?

Pendant la période de surveillance renforcée, **le signalement à l'ARS** par les médecins et/ou les laboratoires doit être réalisé dès la suspicion clinique afin de prévenir ou de limiter la transmission de ces arboviroses via le moustique tigre. Des investigations et les premières mesures ciblées de lutte anti-vectorielle sont immédiatement mises en place autour des cas, confirmés ou probables. Ces interventions sont suivies quand nécessaire d'interventions de démoustication.

Devant toute suspicion (ou tout résultat positif) pour l'une de ces 3 maladies, il est demandé de procéder sans délai à son **signalement à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** par tout moyen approprié (mail : ars33-alerte@ars.sante.fr, fax : 05 67 76 70 12, tél. : 0809 400 004) en utilisant au choix :

- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement
- ou, la fiche Cerfa de notification d'une MDO ([dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#))

En savoir plus

Dossier maladies vectorielles : [Santé publique France](#)

Données épidémiologiques dengue, chikungunya, Zika : [Données épidémiologiques](#)

Des informations et supports de prévention à télécharger et diffuser en région: [site ARS Nouvelle-Aquitaine](#)

Portail de signalement du moustique tigre: https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Rédacteur en chef
Laurent Filleul

Equipe de rédaction

Santé publique France
Nouvelle-Aquitaine

Anne Bernadou
Christine Castor
Kévin Charlot
Sandrine Coquet
Laurent Filleul
Gaëlle Gault
Fifamé Gbagonou
Alice Herteau
Anaïs Lamy
Laure Meurice
Caroline Pihan
Damien Pognon
Anna Siguier
Pascal Vilain

Contact presse

presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion Santé publique France

12 rue du Vale d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
www.santepubliquefrance.fr

En Collaboration avec



et les opérateurs intervenant sur le territoire de Nouvelle Aquitaine :

- Altopictus
- Conseil départemental de Charente Maritime
- Qualyse
- Laboratoire départemental de la Creuse